



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**PROJET DE LOI 76 MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF
DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE**

**Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides réitère son appui au nouveau ministre des
Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec**

Sainte-Thérèse, le 3 février 2016 – Dans la foulée du remaniement ministériel du 28 janvier dernier, au cours duquel le Premier ministre du Québec a nommé M. Jacques Daoust à titre de ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) réitère son appui au nouveau ministre et a bon espoir que ce dernier considère de façon sérieuse sa vision en ce qui concerne le projet de loi 76, présentement à l'étude à l'Assemblée nationale.

Rappelons que ce projet de loi, déposé en novembre dernier par l'ancien ministre des Transports, M. Robert Poëti, vise à modifier l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal. Son adoption entraînerait la dissolution de tous les conseils intermunicipaux de transport de la région métropolitaine, qui seraient fusionnés, couronne Nord comme couronne Sud, au sein d'une nouvelle entité nommée Réseau des transports métropolitains (RTM). Au cours des derniers mois, le CITL a exprimée dans plusieurs tribunes sa vision quant au modèle à adopter pour cette réforme majeure, et a aujourd'hui bon espoir que le nouveau ministre sera favorable à ses propositions.

Projet de loi 76 : des instances régionales Nord et Sud pour offrir des services de proximité aux citoyens

Dans son mémoire déposé à l'Assemblée nationale en novembre dernier, le CITL suggérait la création d'un Réseau de transport métropolitain, doté de pouvoirs opérationnels au niveau métropolitain, et de deux instances régionales de transport (IRT), une sur chaque Couronne, chacune oeuvrant sur son propre territoire et accordant aux élus l'autonomie nécessaire pour dispenser des services de proximité.

« Ce modèle s'inscrit parfaitement dans l'esprit du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, qui reconnaît les couronnes Nord et Sud comme composantes dynamiques dans le développement de la région métropolitaine, au même titre que Laval, Montréal et Longueuil. Les élus des Couronnes connaissent les besoins de leurs citoyens et sont outillés pour y répondre. Il faut conserver cette relation de proximité. », précise M. Pierre Charron, président du CITL.

Une nouvelle dénomination qui laisse entrevoir un ministère tourné vers l'avenir

Le CITL se réjouit également de voir apparaître les notions de mobilité durable et d'électrification des transports à la dénomination du nouveau ministère, signes d'un changement de cap résolument tourné vers l'avenir du transport, tous modes de déplacements confondus. Cet ajout rejoint en tous points un des objectifs du CITL, soit celui d'étendre son rôle de gestionnaire des transports collectifs à celui de guichet unique de la mobilité de toute une région.

« Nous avons adressé une demande de rencontre officielle au nouveau ministre dès sa nomination et espérons qu'il nous prêtera une oreille attentive. En tant qu'organisme fusionné avec succès il y a déjà douze ans et plus imposant CIT de la région métropolitaine, nous sommes d'avis que nous pouvons contribuer, de concert avec le Ministère, à améliorer les services aux citoyens. Après tout, c'est pour eux que nous travaillons. », conclut M. Charron.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Marie-Michelle Crevier, responsable des communications
450 430-3011, poste 246